

Conseil d'administration du vendredi 17 avril
2026

Hôtel du Département – Toulouse
Extrait du registre des délibérations
Délibération n°2026-0010

Election du Bureau

L'an deux mille vingt-six le dix-sept avril à dix heures,

Le conseil d'administration de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Pascal Boureau, Président, le mardi 7 avril et reportée au 17 avril 2026 faute de quorum.

Participants :

Afférents au Conseil	30
Présents	23
Procuration	1
Date de convocation	9/04/2026

Présents : Boudières Bernard, Boureau Pascal, Bec Sonia, Boué Charlène, Cathala Gaëlle, Croquette Martine, Dencausse Alexandra, Denouvion Victor, Doumagnac Marie-Laure, Fabre Jean-Michel, Floureusses Sandrine, Frezouls Jean-Philippe, Goffre-Pedrosa Inès, Laffont Didier, Lefebvre Joël, Linares François, Lubac Christophe, Lyoret Crochet Sandrine, Pegot Martine, Raoux Nathalie, Renoux Michel, Siorat Laurence, Tousche Anne.

Délégué ayant donné pouvoir : Tudela François a donné pouvoir à Boureau Pascal.

Délégués excusés : Degers Laurence, Gabrieli Alain, Gibert Vincent, Masella Lauriane, Saint-Aubain Anaïs, Taravella Aurélien.

Exposé :

Suite au renouvellement des conseils municipaux lors des élections qui se sont tenues les 15 et 22 mars 2026, le conseil d'administration de Haute-Garonne Environnement doit désigner les membres du Bureau.

En effet, conformément à l'article 12 des statuts de Haute-Garonne Environnement, le renouvellement des conseils municipaux ou du Conseil départemental entraîne le renouvellement du Bureau dans son intégralité.

Pour rappel et conformément à l'article 23 des statuts de Haute-Garonne Environnement, le conseil d'administration élit parmi ses membres, les représentants au Bureau, à savoir : le Président du Syndicat Mixte, trois vice-présidents, deux issus du collège des conseillers départementaux et un du collège des collectivités territoriales et un Secrétaire.



Se sont portés candidats :

A la présidence : M. Pascal Boureau, Conseiller départemental du canton de Blagnac ;
En tant que 1^{er} vice-président au titre du Conseil départemental : M. Vincent Gibert, Conseiller départemental du canton de Toulouse VIII ;
En tant que 2^{ème} vice-présidente au titre du Conseil départemental : Mme Laurence Degers, Conseillère départementale du canton de Toulouse VII ;
En tant que 3^{ème} vice-présidente au titre des communes : Mme Nathalie Raoux, Maire de la commune de Paulhac ;
En tant que Secrétaire : Mme Anne Tousche, conseillère municipale de la commune de Portet-sur-Garonne.

Décision :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts de Haute-Garonne Environnement qui précise que le renouvellement des conseils municipaux ou du Conseil départemental entraîne le renouvellement du Bureau dans son intégralité.

Vu l'article 23 des statuts de Haute-Garonne Environnement qui précise que le conseil d'administration élit parmi ses membres, les représentants au Bureau, à savoir : le Président du Syndicat mixte, trois vice-présidents, deux issus du collège des conseillers départementaux et un du collège des collectivités territoriales et un secrétaire.

Vu le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

Décide :

Article unique : d'approuver la nouvelle composition du Bureau de Haute-Garonne Environnement :

Président : M. Pascal Boureau, Conseiller départemental du canton de Blagnac

1^{er} vice-président au titre du Conseil départemental : M. Vincent Gibert, Conseiller départemental du canton de Toulouse VIII

2^{ème} vice-présidente au titre du Conseil départemental : Mme Laurence Degers, Conseillère départementale du canton de Toulouse VII;

3^{ème} vice-présidente au titre des communes : Mme Nathalie Raoux, Maire de la commune de Paulhac ;

Secrétaire : Mme Anne Tousche, conseillère municipale de la commune de Portet-sur-Garonne.

Résultat du vote :

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0
Non-participation au vote	0

La délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU
Président de HGE
28 avr. 2026